



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Infirmier
Emploi	Infirmier Diplômé d'Etat
Métier	Infirmier Diplômé d'Etat
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	Soins Intensifs et Sécurisés
Structure interne (CR - Code et Libellé)	CR 0196 – 0786 - Service commun Pôle SIS
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	UF 2520 - Plateau Appui Psychiatrie-Violence (PAPV)

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'infirmier(ère) est placé(e) sous l'autorité directe du cadre de santé qui coordonne les soins et l'activité de l'unité. Il (Elle) collabore (dans le cadre de ses compétences) avec tous les membres de l'équipe pluri-professionnelle ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en soins. Il (Elle) est rattaché(e) à la filière soignante et relève de sa hiérarchie : Cadre Supérieur de Santé et Directeur des Soins du Centre Hospitalier le VINATIER. Il (Elle) est placé(e) sous l'autorité fonctionnelle du Médecin responsable de l'unité et du médecin chef de pôle.

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Temps de travail : 100%
Cycle Hebdomadaire : 38h20
Amplitude horaire : 8H-18H

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le Pôle de Soins Intensifs et Sécurisés PSIS est l'un des 10 pôles cliniques du Centre Hospitalier le Vinatier. Il est constitué de deux services, l'USIP et l'UMD, qui proposent des séquences de soins hospitaliers renforcés et sécurisés aux patients qui s'inscrivent dans une problématique de crise clinique et/ou institutionnelle ou une dynamique de violence associée à une potentielle dangerosité qui dépasse la capacité de prise en charge du dispositif de psychiatrie générale habituel principalement sectoriel.

L'offre de soins est complétée par un Plateau d'Appui Psychiatrie-Violence, structure ambulatoire innovante d'appui et de soutien dans la gestion des situations de violence des patients à comportement-problème. Ce plateau multimodal permet 3 actions menées conjointement :

1-Conseil, auprès des équipes de secteur du CHV ou de la région via ses missions d'évaluation, de conseil et d'aide à l'orientation.



2-Prise en charge de patients à comportement-problème avec une approche innovante fondée sur l'alliance d'un cadre contenant et une relation de confiance auprès d'un public en fréquent décalage vis-à-vis des formes traditionnelles de prise en charge. Mise en place de modalités HDJ pour des prises en charges individuelles ou groupales (groupes ouverts et fluides), des entretiens cliniques, NAP ...

3-Amélioration de la qualité de la prise en charge dans le pôle SIS :

Reprises post-isolement, formation interne (partage des compétences), analyse des demandes d'USIP et d'UMD sur le Vinatier, évaluations de suivi post-séjour à J7

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONTION

L'infirmier(ère) réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de nature technique, relationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques (Loi n°78615 du 31 mai 1978 et Décret n°2002-194 du 11 février 2002).

Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychologique, sociale, économique et culturelle.

Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre.

L'infirmier(ère) participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers

7. ACTIVITES PRINCIPALES ET SPECIFIQUES

7.1 Missions cliniques

- Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des actions préventives et curatives,
- Conseiller et animer des missions cliniques et institutionnelles transversales d'évaluation, d'orientation et de formation sur des problématiques mixtes psychiatrie/violence
- Fonction de case-manager par son accompagnement dans le parcours de soins des patients

L'infirmier travaille en collaboration étroite avec le médecin responsable de l'unité de soins et en adéquation avec le projet médical du patient.

Au rôle infirmier tel que défini par le décret d'actes s'ajoute quelques spécificités :

- Evaluer les situations complexes sur des temps consacrés et préprogrammés à destination des établissements de soins psychiatriques de la région AURA accueillant des patients en soins sans consentement.
- Apporter un soutien et un appui aux équipes avec un travail institutionnel type RCP (Réunion de concertation pluriprofessionnelle)
- Rédiger des notes cliniques
- Participer au travail de réflexion et d'élaboration clinique en équipe pluridisciplinaire
- Déployer des outils d'évaluation du risque et de la dangerosité psychiatrique
- Etablir un diagnostic des populations patients avec des comportements problèmes (évaluation standardisée, RCP, projet de soins individualisé)
- Participer à l'accompagnement à la sécurisation des soins
- Participer à la réflexion sur un co-portage des situations les plus lourdes
- Assurer des évaluations criminologiques tout au long du parcours de soin

7.2 Missions Institutionnelles

- Participer aux réunions institutionnelles



INFIRMIER

Plateau d'Appui Psychiatrie-Violence (PAPV)

PRP-GRH-0904

Version 2

Date de validation

01/06/2025

- Former les personnels du CHV (violence, risque, outils d'évaluation)
- Participer à la Veille violence et psychiatrie (avec veille isolement contention et droits patients) en lien avec le service qualité pour la reprise globale des situations et partage d'expertise
- Rédiger un rapport annuel
- Participer à la réflexion de l'établissement sur la sécurisation des soins
- Participer à la promotion du dispositif ambulatoire
- Participer aux projets de service et de Pôle
- Animer des formations
- Animer des actions d'enseignement
- Participer à la recherche médicale, infirmière et psychologique
- Encadrer des étudiants infirmiers

8. DIPLÔME REQUIS

Diplôme d'état infirmier

CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT		
Pôle Emetteur		
Pôle SIS		
Modifications apportées par la nouvelle version		
- V02 : Remise en forme sous nouvelle cartouche graphique.		
Rédaction	Vérification	Validation
Guillaume MANHAUDIER CSS assistant chef de pôle	Jennifer NOGALES Assistante de Direction	Pierre-Hubert DUCHARME Coordonnateur général des soins